

Programmes à double reconnaissance de crédit

Dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, les écoles secondaires de l'Ontario offrent des programmes élargis pour répondre au style d'apprentissage et aux intérêts de chaque élève. Ces programmes permettent aux élèves de personnaliser leur expérience scolaire grâce à diverses options d'apprentissage nouvelles et améliorées. Celles-ci comprennent la double reconnaissance de crédit, la Majeure Haute Spécialisation et l'éducation coopérative.

Ces programmes satisfont aux besoins, intérêts et forces de tous les élèves, les impliquent dans leur apprentissage et les préparent au diplôme et à l'avenir.

En quoi consistent les programmes à double reconnaissance de crédit?

- Les programmes à double reconnaissance de crédit sont des programmes approuvés par le Ministère qui permettent aux élèves, pendant qu'ils sont toujours à l'école secondaire, de suivre des cours collégiaux ou d'apprentissage qui comptent, à la fois, pour le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et pour un certificat, diplôme, grade ou certificat d'apprentissage postsecondaires.
- Les élèves peuvent obtenir des crédits qui comptent pour le DESO en suivant des cours offerts, entièrement ou non, par les collèges de l'Ontario financés par les fonds publics et qui participent à un programme à double reconnaissance de crédit approuvé par le Ministère. Ils peuvent obtenir jusqu'à quatre crédits optionnels grâce aux cours offerts par les collèges.
- Il n'y a pas de limite au nombre ou au type de crédits du palier secondaire que les élèves peuvent obtenir en suivant des cours enseignés par équipe, à savoir conjointement par le personnel enseignant du collège et le personnel enseignant du palier secondaire. Dans ces cours, les élèves travaillent en même temps sur les curriculums correspondants ou similaires de l'école secondaire et du collège.

Quel est l'avantage des programmes à double reconnaissance de crédit pour les élèves?

La participation à des programmes à double reconnaissance de crédit aide l'élève :

- à obtenir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- à réussir sa transition à un programme collégial ou à un programme d'apprentissage;
- à mieux connaître les divers itinéraires au collège ou en apprentissage dont il dispose;
- à avoir une meilleure perspective sur les décisions concernant la planification de ses études et de sa carrière.

Qui serait candidat aux programmes à double reconnaissance de crédit?

- C'est au conseil scolaire ou à l'équipe responsable de la réussite des élèves de l'école qu'il revient de déterminer, au cas par cas, les élèves qui seront admis à un programme à double reconnaissance de crédit approuvé par le Ministère.
- Les programmes visent principalement les élèves qui ont la capacité de réussir mais qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires et ceux qui, après avoir quitté l'école secondaire avant d'obtenir leur diplôme, y reviennent.

ontario.ca/siteparents

- Les élèves des programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) ainsi que ceux des programmes d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) sont aussi admissibles aux programmes à double reconnaissance de crédit.

Qui soutient et supervise les élèves des cours à double reconnaissance de crédit offerts par des collèges?

- En plus de l'enseignement et de la supervision assurés par le personnel enseignant du collège, le personnel enseignant de l'école secondaire chargé des cours à double reconnaissance de crédit apporte lui aussi le soutien et la supervision nécessaires aux élèves de ces cours.
- Les élèves ont également accès à toute une gamme de soutiens et de services dispensés par le collège.

Comment consigne-t-on le rendement des élèves qui suivent des cours et des programmes à double reconnaissance de crédit?

- **Réussite* d'un cours offert par un collège** – La direction de l'école secondaire consigne la valeur appropriée en crédits, telle qu'attribuée par le ministère de l'Éducation, sur le Relevé de notes de l'Ontario de l'élève. Le collège consigne la valeur appropriée en crédits du collège sur un relevé de notes collégial de l'élève.
- **Réussite* d'un programme d'apprentissage offert par un collège** – La direction de l'école secondaire consigne la valeur appropriée en crédits, telle qu'attribuée par le ministère de l'Éducation, sur le Relevé de notes de l'Ontario de l'élève. Si l'élève est un apprenti inscrit, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle** consigne également, dans la plupart des cas, la réussite de la formation en apprentissage de niveau 1 réalisée en classe.

* La réussite est définie selon les normes du collège.

** Anciennement le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

- **Réussite d'un cours enseigné par équipe** – La satisfaction des attentes du curriculum de l'Ontario est consignée sur le Relevé de notes de l'Ontario, et celle des exigences du cours collégial est consignée sur un relevé de notes collégial.

Où sont offerts les programmes à double reconnaissance de crédit?

L'ensemble des soixante-dix conseils scolaires qui comptent des écoles secondaires et la totalité des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario s'occupent d'offrir des possibilités d'apprentissage à double reconnaissance de crédit aux élèves du palier secondaire. Les douze conseils scolaires de langue française offrent des programmes à double reconnaissance de crédit en collaboration avec les deux collèges de langue française.

Comment obtenir des renseignements supplémentaires?

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes locaux à double reconnaissance de crédit, adressez-vous à la direction de votre école ou au leader pour la réussite des élèves de votre conseil scolaire. Visitez aussi le site Web ontario.ca/reussitedeseleves